

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2022

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	7	10

Date de la convocation	Date d'affichage
15/02/2022	22/02/2022

L'an deux mill vingt-deux le vingt et un février à 20h30. le Conseil Municipal de cette Commune. régulièrement convoqué. s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARDIN Daniel.

**Présents:** BERNARDIN Daniel, DUTHU Sébastien, MAIGNAN Pierrick, CHEVALIER Philippe, PERNIN Frédéric, PAILLE Virginie, HINSCHBERGER Christophe.

**Absents excusés :** ROSSIGNOL Thierry procuration à MAIGNAN Pierrick, LIMOGE Sara procuration à BERNARDIN Daniel. COLIN Didier procuration à HINSCHBERGER Christophe, WEIL-ROBIN Sandrine.

HINSCHBERGER Christophe a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération 2022-06 : Association pour le Désarmement Nucléaire (ADN) de Dampierre**

L'Association ADN dont le Président est M Converset Lucien, a sollicité le Conseil Municipal par courrier en novembre dernier, afin d'alerter sur le choix du candidat dans le cadre des parrainages présidentiels.

En effet le président élu porte la responsabilité personnelle de l'arme atomique qu'il est le seul à pouvoir déclencher.

Sachant que la France n'a pas ratifié le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), voté par l'ONU en janvier 2021, l'association demande aux élus d'interpeller le candidat parrainé et les autres candidats à ce sujet et d'adresser au Président en exercice un vœu lui demandant de ratifier le TIAN.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents

**ACCEPTE** de soutenir l'Association ADN de Dampierre par l'interpellation des candidats retenus et ~~de soutenir la République actuelle et à venir concernant la résolution de l'ONU.~~

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

